

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 25 septembre 2014

DCM N° 14-09-25-25

**Objet : ZAC du Sansonnet - Approbation du compte-rendu financier annuel et des participations de la Ville de Metz à l'opération.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

La ZAC du Sansonnet a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006, et sa réalisation a été confiée à la SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du 15 décembre 2011. Celle-ci a été signée le 20 décembre 2012.

En application des dispositions de cette convention de concession ainsi que de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAREMM doit soumettre à la collectivité concédante, un compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) comportant notamment :

- le bilan financier prévisionnel actualisé de la zone faisant apparaître l'état des réalisations en dépenses et recettes, l'estimation des dépenses et recettes à réaliser,
- le plan de trésorerie de l'opération dans le temps.

Ces documents et une note de conjoncture sont joints en annexe.

Aucune cession n'a été réalisée sur l'ensemble de la zone depuis l'origine.

Les dépenses réalisées par le concessionnaire sur l'exercice 2013 concernent notamment des travaux de fouilles archéologiques en 2<sup>ème</sup> phase (au poste études générales du bilan), des travaux de confortement du parc paysager et d'équipement des jardins familiaux, et les dépenses ou rémunérations correspondantes. Les travaux prévus en 2014 concernent des confortements d'espaces verts et l'aménagement d'une aire de jeux.

Une première tranche est commercialisée pour des projets immobiliers au sud de la zone (soit 5 lots).

Le prix de cession des terrains à vocation d'habitat est maintenu à 200 € HT/m<sup>2</sup> Surface de Plancher (SP) en marché libre, et à 165 € HT/m<sup>2</sup> SP pour le logement social ou aidé. Le foncier pour la création d'un EHPAD sur le lot H est, lui, valorisé au prix de 897 000 € HT.

Le prix de vente des lots pourra évoluer de 10% à la hausse dans la programmation de la troisième tranche opérationnelle de logements.

Les prévisions de recettes sont effectuées suivant le rythme de commercialisation actuel suivant trois tranches de travaux.

Le bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2013 est équilibré à hauteur de 10.841.311 € HT en dépenses et en recettes, et comprend, suivant les dispositions prévues à la concession, la participation financière d'équilibre de la Ville de Metz à la ZAC du Sansonnet, arrêtée au montant de 2.066.139 €. Il fait état des sommes suivantes :

CRAC 2013 Bilan financier au 31/12/2013	Réalisé (hors acte d'apport) TTC	Reste à réaliser (dont acte d'apport) HT	Bilan global actualisé HT
Dépenses	517.322	10.378.892	10.841.311
Recettes	0	10.841.311	10.841.311

Au 31 décembre 2013, la situation de trésorerie présente pour la période un solde négatif de 424.998 € TTC. La zone ne devrait pas dégager d'excédent à la clôture de l'opération.

Une avance de trésorerie de 700 000 € TTC a été versée par la Ville de Metz à la SAREMM suivant les termes de la convention financière signée le 12 février 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) de la ZAC du Sansonnet arrêté au 31 décembre 2013.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L 300-5,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006 approuvant le dossier de création de la ZAC du Sansonnet à Metz,

VU le traité de concession du 20 décembre 2012, par lequel la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC du Sansonnet,

**CONSIDERANT** le bilan prévisionnel au 31 décembre 2013 présenté par la SAREMM équilibré à hauteur de 10.841.311 € HT en dépenses et en recettes,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à un avenant au traité de concession en application de son article 16 définissant la participation financière d'équilibre de la Ville de

Metz sur la ZAC du Sansonnet, arrêtée au montant de 2.066.139 €, au regard du bilan prévisionnel arrêté au 31 décembre 2013,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2013 équilibré à hauteur de 10.841.311 € HT en dépenses et en recettes suivant état du 28 juillet 2014,
- **D'APPROUVER** la participation financière du concédant à l'équilibre de l'opération d'un montant de 2.066.139 €, qui sera versée à la SAREMM dans les conditions du projet d'avenant n°1 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer l'avenant n°1 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM, ainsi que tout document s'y rapportant,
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget principal.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement opérationnel  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 1.4 Autres types de contrats

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45      Absents : 10      Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ZAC DU SANSONNET  
A METZ**

**NOTE DE CONJONCTURE AU 31 DECEMBRE 2013**

**PERSPECTIVES 2014 et EXERCICES SUIVANTS**

- I – OBJECTIFS ET HISTORIQUE DE L'OPERATION
- II – PROGRAMME DE L'OPERATION – ETAT D'AVANCEMENT
- III – EVOLUTIONS NOTABLES DES POSTES DU BILAN
- IV – DONNEES FINANCIERES
- V – PERSPECTIVES
- VI – PROPOSITIONS DE DECISIONS DANS LE CADRE DE L'EVOLUTION  
DE L'OPERATION

## I – OBJECTIFS ET CADRE REGLEMENTAIRE DE L'OPERATION

### Rappel :

La ZAC du Sansonnet d'une superficie de 12.20 ha est située dans le quartier de Metz-devant-les-Ponts.

La ZAC a été créée par délibération en Conseil Municipal 26 janvier 2006.

Le dossier de réalisation a été approuvé par décision du Conseil Municipal du 16 décembre 2010 et prévoit la création de 49 500 m<sup>2</sup> SHON maximum dont :

- *45 000 m<sup>2</sup> SHON maximum de logements répartis entre des logements sociaux, des logements locatifs libres et en accession à la propriété.*
- *4 500 m<sup>2</sup> SHON pour un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).*

Il prévoit en outre un certain nombre d'équipements publics constitués par :

- *La réalisation d'un réseau de nouvelles voies de desserte permettant d'irriguer l'ensemble de l'opération.*
- *La réalisation des réseaux permettant la viabilisation de l'opération,*
- *La réalisation d'un parc paysager et de jardins familiaux.*

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé le traité de concession pour la réalisation de la ZAC du Sansonnet entre la Ville de Metz et la SAREMM. Cette convention de concession signée le 20 décembre 2012 est prévue pour une durée de 8 ans à compter du 9 janvier 2013, date d'entrée en vigueur.

## **II – PROGRAMME DE L'OPERATION – ETAT D'AVANCEMENT**

### **PROGRAMME PREVISIONNEL**

A ce jour, le programme comporte 45 000 m<sup>2</sup> de SHON répartis de la façon suivante :

- <i>EHPAD</i>	:	4 500 m <sup>2</sup>
- <i>Logements</i>	:	45 000 m <sup>2</sup>

Les prix unitaires sont établis de la façon suivante (par m<sup>2</sup> de SDP) :

- <i>Logements</i>	:	200 € HT
- <i>Logements locatifs aidés</i>	:	165 € HT
- <i>EHPAD</i> (prix unitaire)	:	897 000 € HT

### **ETAT D'AVANCEMENT**

Le Parc du Sansonnet d'une superficie de 2.24 ha est désormais réalisé et inauguré. Il contribue à protéger la ZAC des risques d'inondation tout en valorisant le paysage de ce nouveau quartier. En accompagnement, 41 jardins familiaux ont été livrés.

Les opérateurs EDI et Blue Habitat ont eu un permis de construire délivrés respectivement le 16/04/2013 et le 26/09/2013.

### **REALISATIONS AU 31/12/2013**

*Cet état n'intègre pas les dépenses réalisées et les recettes perçues par la ville de Metz en régie. Elles seront transférées à la SAREMM par un acte d'apport qui sera signé au 2ème semestre 2014.*

#### **1 - Dépenses**

<b>- Foncier :</b>	<b>réalisation au 31/12/2013</b>	<b>0 € TTC</b>
--------------------	----------------------------------	----------------

Pas de dépense à ce jour.

<b>- Etudes générales :</b>	<b>réalisation au 31/12/2013</b>	<b>265 409 € TTC</b>
-----------------------------	----------------------------------	----------------------

Ces dépenses concernent les dépenses liées aux fouilles archéologiques.

<b>- Travaux d'infrastructures :</b>	<b>réalisation au 31/12/2013</b>	<b>44 993 € TTC</b>
--------------------------------------	----------------------------------	---------------------

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

- <i>Dépenses liées à l'aménagement du parc paysager :</i>	12 400 € TTC
- <i>Dépenses liées à l'aménagement des jardins :</i>	32 593 € TTC

<b>- Honoraires techniques :</b>	<b>réalisation au 31/12/2013</b>	<b>4 186 € TTC</b>
----------------------------------	----------------------------------	--------------------

Il s'agit de la rémunération versée à la maîtrise d'œuvre (BEA Ingénierie, Citadia).

- Frais généraux : réalisation au 31/12/2013 181 200 € TTC

réalisation au 31/12/2013

**181 200 € TTC**

Ce poste représente la rémunération de la SAREMM pour la conduite de l'opération.

Cette rémunération est forfaitisée annuellement et révisée à la hausse ou à la baisse, à l'issue de chaque période quinquennale et ce, en concertation avec la Ville de METZ.

L'ajustement des forfaits permet de tenir compte du cadencement réajusté des dépenses et des recettes d'une part et des perspectives éventuelles de prolongation de la durée de l'opération, d'autre part.

- Frais divers : réalisation au 31/12/2013 20 430 € TTC

réalisation au 31/12/2013

20 430 € TTC

Les frais 2013 d'un montant de 20 430 € TTC sont des travaux d'entretien notamment de débroussaillage.

- Frais financiers : réalisation au 31/12/2013 1 104 € TTC

réalisation au 31/12/2013

1 104 € TTC

Frais financiers liés au découvert de l'opération.

2 - Recettes

Pas de recettes au 31/12/13.

### III – EVOLUTIONS NOTABLES DES POSTES DU BILAN

#### **DEPENSES (€ TTC)**

##### **- Etudes générales :**

Bilan 2013	:	1 157 266 €
Bilan 2014	:	<u>803 939 €</u>
<b>Différence</b>	:	<b>- 353 327 €</b>

Cette différence s'explique par le fait que le reliquat des honoraires de l'urbaniste ont été mis en honoraires techniques car il s'agit d'un marché commun Citadia – BeA et d'un montant prévisionnel de la ligne étude de l'acte d'apport moins important que prévu.

##### **- Foncier :**

Bilan 2013	:	2 317 346 €
Bilan 2014	:	<u>2 333 553 €</u>
<b>Différence</b>	:	<b>+ 16 207 €</b>

Cette différence s'explique par un montant prévisionnel de la ligne foncier de l'acte d'apport plus important que prévu.

##### **- Travaux d'aménagement dont Honoraires techniques :**

Bilan 2013	:	7 513 867 €
Bilan 2014	:	<u>7 480 195 €</u>
<b>Différence</b>	:	<b>- 33 672 €</b>

Ce poste bilan a considérablement évolué pour intégrer l'estimation financière de l'Avant Projet Sommaire. Il tient compte également des avenants du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que la mission de suivi des travaux qui sera confié au maître d'œuvre.

##### **- Frais divers :**

Bilan 2013	:	325 313 €
Bilan 2014	:	<u>484 001 €</u>
<b>Différence</b>	:	<b>+ 158 688 €</b>

Cette différence s'explique par l'intégration de frais liées à la mise en place d'actions de promotion ainsi qu'un poste bilan Impôts et taxes.

**- Frais généraux :**

Bilan 2013	:	724 825 €
Bilan 2014	:	<u>724 825 €</u>
<b>Différence</b>	:	<b>0 €</b>

Ce poste est proportionnel aux dépenses et recettes et suit leur évolution. Pas d'évolution.

**- Frais financiers :**

Bilan 2013	:	163 428 €
Bilan 2014	:	<u>300 000 €</u>
<b>Différence</b>	:	<b>+ 136 572 €</b>

Cette différence s'explique notamment par l'inscription d'une provision pour frais financier sur emprunt ainsi que la mise en place d'une ligne de trésorerie dès 2015.

**RECETTES (€ TTC)**

**- Cessions de droits à construire :**

Bilan 2013	:	10 626 875 €
Bilan 2014	:	<u>10 092 505 €</u>
<b>Différence</b>	:	<b>- 534 491 €</b>

La baisse de recettes des droits à construire s'explique par une plus faible densité sur les lots commercialisés.

**- Subventions :**

Bilan 2013	:	128 319 €
Bilan 2014	:	<u>175 176 €</u>
<b>Différence</b>	:	<b>+ 46 857 €</b>

L'augmentation des recettes de ce poste bilan vient du fait que l'acte d'apport a inscrit l'ensemble des subventions dont la ville a bénéficié dans le cadre de la ZAC.

**- Participation à l'équilibre de l'opération :**

Bilan 2013	:	2 066 139 €
Bilan 2014	:	<u>2 066 139 €</u>
<b>Différence</b>	:	<b>+ 0 €</b>

La participation de la ville reste au même montant.

## **IV – DONNEES FINANCIERES**

### **Acte d'apport**

La signature de l'Acte d'Apport entre la Ville de METZ et la SAREMM reste à intervenir.

### **Avances de trésorerie**

Une convention d'avances au profit de la SAREMM a été signée le 12 février 2014 avec la Ville de METZ, à hauteur de 700 000 €, montant aujourd'hui inchangé.

Un premier versement à la SAREMM interviendra au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Le remboursement de cette avance est prévu dès que les disponibilités de trésorerie de l'opération le permettront.

Au regard de la trésorerie prévisionnelle de l'opération, ce remboursement pourrait intervenir en 2017.

La participation du Concédant à l'équilibre de l'opération est de 2.066.139 €. Le montant de cette participation, conformément à la concession, fera l'objet d'un avenant N° 1.

### **Etat de réalisation au 31/12/2013**

- Dépenses réalisées	:	517 322 € TTC
- Recettes réalisées	:	+ 0 €
- Avance mobilisée	:	+ 0 €
- Ligne de trésorerie	:	+ 0 €
La situation de trésorerie est de	:	- 424 998 €

### **Prévisions de dépenses et recettes 2014**

Pour 2013 et 2014, les principales dépenses et recettes concernent :

#### **Travaux :**

- Le solde des fouilles archéologiques ;

Des travaux dans les espaces verts notamment l'aménagement d'une aire de jeux

#### **Recettes :**

- Participations du Concédant à l'équilibre du bilan : 0 € TTC
- Cessions de droits à construire : 53.000 € TTC
- Subvention FNAP : 112 576 € TTC

## V – PERSPECTIVES

### - Programmes immobiliers privés :

- **Ilot P** : le permis de construire du promoteur EDI a été délivré le 16 avril 2013.
- **Ilot N** : le permis de construire du promoteur Blue Habitat a été délivré le 26 septembre 2013 et la commercialisation est actuellement en cours.
- **Ilot M1 et B** : Bouygues a signé un compromis sur ces deux lots le 1<sup>er</sup> avril 2014 et souhaite déposer un permis de construire sur le premier lot à la fin du mois de juin 2014 pour un démarrage des travaux en 2015. L'ilot B interviendra à la suite de ce premier programme.
- **M2** : MHT souhaite déposer son permis de construire au 2<sup>ème</sup> semestre 2014.

## VI – PROPOSITIONS DE DECISIONS DANS LE CADRE DE L'EVOLUTION DE L'OPERATION

- Approbation du bilan prévisionnel présenté par la SAREMM.
- Maintien des prix de vente pour les secteurs non affectés, à savoir :

### Prix au m<sup>2</sup> de SDP

*	Logements	:	200 € HT
*	Logements aidés	:	165 € HT
*	Projet d'EHPAD	:	897 000 € HT

**NB** : Afin de maintenir l'équilibre du bilan, une augmentation des prix de vente de 5% interviendra sur la 2<sup>ème</sup> tranche opérationnelle et de 10% sur la 3<sup>ème</sup> tranche opérationnelle.

- Approuver la participation financière de la Ville à l'équilibre de l'opération d'un montant de 2.066.139 €

Compte tenu de l'ensemble des dispositions évoquées ci-dessus, le bilan global actualisé est équilibré à hauteur de **10.841.311 € HT**.

## ZAC DU SANSONNET A METZ

### AVENANT N° 1

Au Traité de Concession entre la Ville de Metz  
et la SAREMM

#### EXPOSE

Par convention publique d'aménagement en date du 20 décembre 2012, la Ville de Metz a confié à la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM) l'aménagement de la " ZAC du SANSONNET à METZ".

En application des dispositions de cette convention et des dispositions légales et réglementaires, il importe de préciser le montant actualisé des participations de la Ville à l'opération.

Ceci étant exposé,

#### ENTRE :

- **LA VILLE DE METZ**, représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du désignée ci-après par les mots "la Ville" ou "la collectivité cocontractante",

d'une part,

#### ET :

- **LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE RESTAURATION DE METZ METROPOLE «SAREMM»**, Société Anonyme Publique Locale, au capital de 230 000 euros, dont le siège social est à METZ (57045), 48 place Mazelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro B 361 800 436, représentée par Monsieur Hassan BOUFLIM, Directeur Général, agissant au nom et pour le compte de la SAREMM en sa dite qualité et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2012, désignée par le sigle : « SAREMM »

d'autre part,

## ARTICLE 1 – PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA VILLE

En application de l'article 16 « Financement des opérations » de la convention de concession relative à la ZAC du SANSONNET, le bilan financier prévisionnel de la ZAC, établi au 31 décembre 2013, fait apparaître une participation financière d'équilibre de la ville pour un montant de **2.066.139 €**.

Conformément au CRAC établi au 31 décembre 2013, les versements de cette participation d'équilibre interviendront selon l'échéancier suivant :

- 1.066.139,00 € au cours de l'exercice 2016,
- 500.000,00 € au cours de l'exercice 2018,
- 500.000,00 € au cours de l'exercice 2020.

## ARTICLE 2 - DISPOSITIONS ANTERIEURES

Toutes les dispositions de la Convention Publique d'Aménagement du 20 décembre 2012, ~~non abrogées, modifiées ou complétées par le présent avenant~~ continuent valablement à obliger les parties signataires des présentes.

A Metz, le

Pour la Ville de Metz

**Le Maire**

**Dominique GROS**

A Metz, le

Pour la SAREMM

**Le Directeur Général**



Hassan BOUFLIM

Intitulé	Bilan	Nouveau Bilan		Fin 2012	2013	Réalisé	2014	2015	2016	2017	Au delà
	Approuvé TTC	HT	TTC	Année	Année	Total	Année	Année	Année	Année	
DÉPENSES	12 202 045	10 841 311	12 126 512	90 600	426 722	517 322	3 421 183	4 518 261	508 694	1 537 361	1 623 693
A ETUDES	1 157 266	717 994	803 939		265 409	265 409	434 507	15 000	25 033	23 408	40 582
A01 ACTE APPORT		283 833	283 833			283 833					
A03 HONORAIRES URBANISTES	251 339										
A06 SONDES GEOTECHNIQUES	35 880	29 900	35 880				10 033			8 408	7 406
A09 FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	683 367	326 614	391 050		265 409	265 409	125 641				
A10 FOUILLES ARCHEOLOGIQUES	62 057										
A11 ETUDES PRE-OPERATION.	104 623	77 647	93 176				15 000	15 000	15 000	15 000	33 176
A13 DEPENSES DIVERSES	20 000										
B FONCIER	2 317 346	2 330 171	2 333 553				1 776 442	192 370	182 370	182 371	
B01 ACQUISITIONS TERRAIN EPFL	1 334 197										
B02 ACQUISITIONS TERRAINS	402 538										
B03 ACQUISITIONS TERRAINS	547 111	547 111	547 111					182 370	182 370	182 371	
B04 ACTE APPORT		1 766 151	1 766 151			1 766 151					
B05 FRAIS D'ACQUISITIONS	13 500	243	291				291				
B09 HONORAIRES AVOCAT EPFL	20 000	16 667	20 000				10 000	10 000			
D TRAVAUX D'AMENAGEMENT	7 513 867	6 355 554	7 480 195		49 179	49 179	975 125	4 037 540	101 940	1 155 731	1 160 680
D01 TRAVAUX	6 327 032	5 158 228	6 189 873				174 000	3 937 540	75 000	1 096 191	907 142
D01 VOIRIE 1 EST-OUEST (VOIRIE)	1 157 418										
D02 VOIRIE 2 (VOIRIE PRIMAIRE)	458 616										
D03 VOIRIE 3 (VOIRIE TERTIAIRE)	192 162										
D04 VOIRIE 4 (VOIRIE TERTIAIRE)	163 445										
D05 VOIRIE 5 (VOIRIE TERTIAIRE)	43 582										
D06 VOIRIE 6 (VOIRIE)	303 533										
D07 VOIRIE 7 (VOIRIE TERTIAIRE) -	81 543										
D08 VOIRIE ET TERRASSEMENT		2 035 217	2 442 260								
D09 VOIRIE 9 - REQUALIFICATION	168 791										
D10 RESEAUX D'ELECTRICITE	262 881	219 067	262 881								
D11 RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	383 916	443 700	532 440								
D12 CHAUFFAGE URBAIN	614 266	569 650	683 580								
D13 RESEAUX SECs	172 463	198 750	238 500								
D14 RESEAUX D'ADDUCTION EAU	330 096	176 150	211 380								
D15 ASSAINISSEMENT	296 010	858 450	1 030 140								
D16 CARREFOURS FEUX RTE DE	299 000										
D17 SIGNALISATION POLICE ET	59 800	22 054	26 465								
D18 ESPACES VERTS	270 117	243 117	291 740								
D19 PROVISION ALEAS ET	1 069 393	392 073	470 487								
D37 PARTICIPATIONS DIVERSES	761 797	37 620	44 993		44 993	44 993					
D371 ESPACES PUBLICS AMENAGES	600 000	10 368	12 400		12 400	12 400					
D372 ESPACES PUBLICS AMENAGES	161 797	27 252	32 593		32 593	32 593					
D39 ASSURANCES	29 900	29 900	29 900				4 000	4 000	4 000	4 000	13 900
D391 ASSURANCE	29 900	29 900	29 900				4 000	4 000	4 000	4 000	13 900
D40 HONORAIRES TECHNIQUES	395 138	129 807	1 215 429		4 186	4 186	797 125	96 000	22 940	55 540	239 638
D4001 COORDINATION SECURITE	75 196	62 663	75 196								
D4002 GEOMETRE (arpentage travaux)	20 000	16 667	20 000								
D4005 ETUDES TECHNIQUES	17 940	14 950	17 940								
D4006 MAITRISE D'OEUVRE	253 056	309 780	371 722		4 186	4 186					
D4010 IMPREVUS ET ALEAS	28 946	24 122	28 946								
D99 ACTE D'APPORT		701 625	701 625			701 625					
E FRAIS DIVERS	325 313	412 767	484 001		20 430	20 430	139 509	82 751	58 751	55 251	127 310
E10 ACTE D'APPORT		16 258	16 258			16 258					
E2 DIVERS	325 313	396 509	467 743		20 430	20 430	123 251	82 751	58 751	55 251	127 310
E2001 TIRAGES ET FRAIS	29 900	21 875	26 249				3 751	3 751	3 751	3 751	11 247
E2002 TRAVAUX D'ENTRETIEN	179 400	149 557	179 400		20 430	20 430	30 000	25 000	25 000	22 500	56 470
E2004 HONORAIRES GEOMETRE	59 800	49 833	59 800				7 500	9 000	9 000	9 000	25 300
E2006 ACTIONS DE PROMOTION	23 920	108 333	130 000				60 000	30 000	10 000	10 000	20 000
E2010 IMPOTS ET TAXES		40 000	40 000				10 000	10 000	6 000	5 000	9 000
E2099 DEPENSES IMPREVUES	32 293	26 911	32 293				12 000	5 000	5 000	5 000	5 293
F FRAIS GENEREUX	724 825	724 825	724 825	90 600	90 600	181 200	90 600	90 600	90 600	90 600	181 225
F1 REMUNERATION SAREMM	724 825	543 625	543 625	181 200	90 600	181 200	90 600	90 600	90 600	90 600	181 225
F4 REM SUIVI											
G FRAIS FINANCIERS	163 428	300 000	300 000	1 104	1 104	5 000	100 000	50 000	30 000	30 000	113 896
G1 F. F. S/ EMPRUNT	163 428	300 000	300 000	1 104	1 104	5 000	100 000	50 000	30 000	30 000	113 896
RECETTES	12 821 333	10 841 312	12 333 820				228 176	1 616 802	3 979 259	2 156 830	4 352 753
H CESSIONS	10 626 875	8 599 997	10 092 505				53 000	1 616 802	2 913 120	2 156 830	3 352 753
H1 CESSIONS DROITS A	10 626 875	8 599 997	10 092 505				53 000	1 616 802	2 913 120	2 156 830	3 352 753
H10 CESSIONS ACCESION	7 882 836	6 134 094	7 360 913				53 000	1 193 800	1 836 720	1 551 765	2 725 628
H13 CESSIONS LOCATIF AIDE	1 667 639	1 568 902	1 655 192					423 002		605 065	627 125
H19 CESSION EPHAD	1 076 400	897 000	1 076 400						1 076 400		
I PRODUITS FINANCIERS											
J REMBOURSEMENT AVANCES											
K SUBVENTIONS	128 319	175 176	175 176			175 176					
K1 ACTE D'APPORT		62 600	62 600			62 600					
K2 SUBVENTION ADEME	6 800										
K3 SUBVENTION REGION	6 800										
K4 SUBVENTION FNAP	114 719	112 576	112 576			112 576					
L PARTICIPATIONS	2 066 139	2 066 139	2 066 139						1 066 139		1 000 000
L2 PARTICIPATION EQUILIBRE	2 066 139	2 066 139	2 066 139						1 066 139		1 000 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	619 288		207								

Intitulé	Bilan	Nouveau Bilan		Fin 2012	2013	Réalisé	2014	2015	2016	2017	Au delà
	Approuvé TTC	HT	TTC	Année	Année	Total	Année	Année	Année	Année	
P2 REMBOURSEMENT CAPITAL	1 500 000	3 000 000	3 000 000								
MOBILISATIONS	4 878 358	6 405 267	6 405 267				3 705 267	2 700 000	3 000 000		
N ETAT TVA											
N2 CREDIT TVA REMBOURSER											
O AVANCE CONCEDANT	3 378 358	3 405 267	3 405 267				3 405 267				
O1 MOBILISAT AVANCES TRESO	3 378 358	700 000	700 000				700 000				
O2 DECALAGE ACTE APPORT		2 705 267	2 705 267				2 705 267				
P EMPRUNTS	1 500 000	3 000 000	3 000 000				300 000	2 700 000			
P1 mobilisation	1 500 000	3 000 000	3 000 000				300 000	2 700 000			
FINANCEMENT							3 705 267	2 700 000	-3 000 000	-700 000	-2 705 267
TRESORERIE						-424 998					
TVA sur dépense	1 887 678					54 903	54 903	90 619	688 548	29 287	217 612
TVA sur recette	1 912 572							8 833	221 019	485 520	290 171
TVA sur financement											486 965
TVA période											
TVA déclarée (CA3)											
Dépenses TTC	12 202 045										
Recettes TTC	12 821 333										
Amortissements	4 878 358										
Mobilisations	4 878 358										
Clients											
Acompte											
Encaissement											
Remboursement acompte											
Reste à encaisser											
Fournisseurs											
Règlement											
Retenue de garantie											
Restitution RG											
Reste à régler											
TRESORERIE PERIODE	619 288										
TRESORERIE CUMUL											
RATIOS											
Ratio1											